



Réflexion stratégique Piscines Collectives

3 mars 2026 Montpellier

Compte rendu (V1)

Etaient présents :

➤ **Pour la FPP :**

- Laurent AZAM, administrateur référent de la commission piscines publiques et collectives
- Anne Claire MARQUET, déléguée générale
- Joëlle PULINX, chargée de mission auprès du président

➤ **Adhérents de la FPP :**

- Jean-Marc CANTON expert piscines (carré bleu)
- Gilles CRISTIANINI (hydrallians)
- Yves Marie LE LAY (SCP)
- Yannick MERLOS (fluidra)
- Nathalie SAGET (diffazur et groupe cerema ademe)

Représentants de fédérations :

- Clémence FAVEREAU, déléguée générale FNRT
- Philippe ROBERT, vice-président de la FNHPA (présent le matin)

Était excusé : Laurent MONTSERRAT, Président de la commission piscines publiques et collectives

Préambule

La réunion a débuté par un tour de table de présentation.

Anne Claire MARQUET, déléguée générale de la FPP présente la FPP et ses actions.

Laurent AZAM présente le cadre de ces échanges et la volonté de la FPP de développer le spectre de ses actions en faveur des piscines collectives et publiques. La commission créée en juillet 2025 s'est réunie à plusieurs reprises avec une trentaine de participants chaque fois, preuve de l'intérêt suscité par ce sujet.

Il informe les participants que la réglementation sur les piscines publiques a encore changé le 26 février par la publication d'un « méga décret » qui fera notamment reporter la responsabilité des contrôles d'analyses de l'eau des ARS vers les exploitants.

1°) Echange libre sur les problématiques :

Intervention de la FNHPA :

Philippe ROBERT est président de la FHPA 66 qui regroupe 850 établissements et Vice Président de la FNHPA qui regroupe entre 7500 à 8000 établissements. 51 % des établissements sont équipés de piscines.

Il serait intéressant que la FPP donne des informations sur la mise en œuvre des analyses de l'eau et par ailleurs :

- **Les économies d'eau :** La FNHPA est particulièrement attentive aux mesures à mettre en place pour économiser de l'eau et de l'énergie. Dans les PO la préfecture avait demandé de remplir les piscines avec de l'eau de mer, preuve de la méconnaissance des incidences techniques engendrées.

La FNHPA serait intéressée par des informations et solutions de matières filtrantes permettant des économies. Il est très intéressé par les travaux entrepris par la FPP sur les calculateurs d'usage de l'eau.

Il aimerait pouvoir comparer les usages de l'eau entre établissements, sur le marché, les campings sont très unis pour pouvoir améliorer leurs résultats.

25 % faciles à diminuer et après il est plus difficile de progresser encore.

Yves Marie LE LAY rappelle tout l'intérêt de couvrir les bassins pour limiter fortement l'évaporation et donc économiser l'eau et l'énergie. Tous les bassins ne s'y prêtent pas lorsque c'est possible cela représente un gain important car l'eau conservée est chauffée et les renouvellements liés à l'évaporation génèrent des pertes d'eau et d'énergie non négligeables.

- **La problématique de la surveillance :**
La FNHPA, bien que très attachée à la sécurité, n'est pas favorable à une obligation de surveillance des bassins. La plupart des établissements ont moins de 70 emplacements et pas les moyens d'avoir des surveillants. Il serait favorable à adopter des équipements tels que des caméras ou capteurs pour alerter sur les corps inertes. Il faudrait pouvoir les implanter sur des piscines existantes.

JP rappelle qu'une norme iso existe à ce sujet et que certains adhérents les fabriquent.

Clémence FAVEREAU indique que les résidences de tourisme sont confrontées aux mêmes problématiques et rappelle que ce sont des copropriétaires qui décident des investissements à travers le syndic.

Ils suivent la consommation d'eau depuis 2023 et ont signé un manifeste pour les économies d'eau. Les consommations sont différentes selon qu'il y ait une piscine ou pas.

Ils ont mis en place un plan d'actions afin d'économiser l'eau.

ACM rappelle que la FPP participe aux réunions du comité national de l'eau car elle a pris un siège de représentant de la CPME au sein de cet organisme.

La FPP a mis en place un calculateur des usages de l'eau en piscines familiales et a développé une norme européenne sur les impacts environnementaux des piscines familiales permettant une classification de A à E des équipements et des piscines.

La FPP va publier prochainement un document sur les spas collectifs.

Outre son action institutionnelle la FPP sur l'environnement, la fiscalité, la sécurité, la FPP va lancer une campagne d'influence pour valoriser la piscine familiale avec deux influenceurs sur instagram et facebook.

Selon M. Robert, la clientèle des campings est sectorisée selon les moments de l'année. Les enfants sont prescripteurs et les espaces aquatiques sont très demandés (cap fun).

Selon Mme FAVEREAU, la balnéo et le spa sont plus utilisés par les seniors en hiver hors période scolaire dans les résidences de tourisme.

En camping ¾ des structures sont classées. Le nombre de campings baisse (-100/an) les indépendants sont encore majoritaires (70 / 30).

RBNB font constituent une forme de concurrence.

2°) Présentation de l'analyse de l'environnement :

JP débute la présentation par une **analyse de l'environnement** :

Une vidéo rappelle les succès de la FPP afin de présenter aux personnes qui ne connaissent pas la FPP, ce qui a été mis en place ainsi qu'une présentation rapide des chiffres du marché de la piscine familiale.

Les principaux **indicateurs économiques** conjoncturels de la France sont présentés rapidement ainsi que le contexte politique et démographique.

Les données relatives aux campings, résidences de tourisme et hôtels sont également présentées.

A ces entités peuvent être ajoutées : le groupement hôtel restauration (GHR), le syndicat des kinés, la fédération des thalasso, les salles de sport, SPACE (espaces de loisirs outdoor et indoor) et le syndicat des EPHAD.

Les différents types d'intervenants en présence dans le domaine des piscines collectives sont évoqués. Les bureaux d'études et architectes sont présents en création et rénovation et les exploitants ont besoin de solutions adaptées pour l'exploitation et l'équipement.

Les statistiques relatives aux noyades sont rappelées ainsi que les récents messages d'Alain BERNARD et autres nageurs professionnels en faveur du développement du parc de piscines afin de répondre à cette **problématique de sécurité et de santé publique**.

Les **contextes réglementaire et normatif** sont ensuite résumés par Laurent Azam afin de constater que les piscines collectives sont très encadrées et normalisées d'où la nécessité de suivre de près leur évolution.

JP a rappelé les recommandations de la fondation Jean Jaurès en matière d'environnement concernant les piscines.

Nathalie SAGET a résumé ensuite la présentation du **projet CEREMA ADEME** qui est également suivi plus récemment par la FPP. L'objectif de cette démarche de l'ademe est de réduire les consommations énergétiques dans les espaces aquatiques.

Le projet cerema ademe avance dans l'objectif de publier un document technique fin 2026, avec des recommandations d'économies sur 4 types de piscines publiques.

Dans le guide pratique des solutions techniques seront évoquées avec le ROI et le financement possible afin d'aider les exploitants et les collectivités à trouver des solutions de rénovation environnementales.

Une enquête auprès des établissements sur les couts d'exploitation est en cours et environ 200 établissements auront répondu prochainement.

Cerema ademe travaille également afin de mieux connaître les financements des projets de rénovation environnementale des piscines. La banque des territoires finance des travaux avec des prêts à 2 %.

Il semble que les adhérents de la FPP qui fabriquent ou distribuent des équipements pour les piscines publiques pourraient apporter des informations s'ils estiment pouvoir proposer des solutions. Ce sujet a été évoqué lors de la dernière commission piscines collectives et publiques.

La norme sur la sobriété énergétique, publiée en décembre 2025, a ensuite et brièvement rappelée par JP en lien avec le sujet précédent.

Les besoins des utilisateurs de piscines collectives :

La FNHPA souligne l'importance d'une eau chauffée, des plages avec des transats, la question des maillots autorisés, un règlement clairement affiché. Des questions se posent : comment faire respecter le règlement ? quel positionnement pour les bassins s'il y en a plusieurs c'est plus facile d'en avoir un plus calme et un autre pour les jeux, festifs avec pataugeoire, toboggans...

La FNRT souligne l'importance de la qualité de l'eau, du chauffage, des horaires d'ouverture, de revêtement anti dérapant autour du bassin et d'un règlement intérieur clair. Les exploitants ont besoin d'informations claires au niveau de la réglementation.

La qualité de l'air est importante en piscine couverte et notamment pour les kinés. Important de prévoir un double flux.

La FNRT aimerait disposer de documents techniques tels que des fiches pratiques par ex sur la gestion de l'eau.

3°) Informations recueillies lors des entretiens stratégiques en amont :

Alain BERNARD a évoqué **le manque de piscines publiques**, il considère qu'il devrait y avoir plus de petites piscines notamment en milieu rural, elles ne sont pas rentables mais l'état ou les collectivités devraient investir dans la santé et le bien-être de la population.

Pour être plus efficace, l'apprentissage scolaire de la natation devrait être regroupé sur une ou deux semaines plutôt que des heures dispersées durant lesquelles les enfants ne nagent effectivement que 17 minutes en moyenne par séance.

Un expert piscine souligne le rôle important des bureaux d'études qui sont très pros, il souligne également « l'hérésie du lavage des filtres du lundi » ainsi que les différences techniques

importantes entre les piscines collectives et familiales. Il est important de bien déterminer les responsabilités entre les professionnels et les architectes notamment en cas de litige ultérieur sur la construction ou la rénovation.

Des adhérents de la FPP estiment que la FPP devrait donner **une visibilité particulière sur un annuaire FPP** aux sociétés qui travaillent pour les piscines publiques ou collectives.

Eric POIGNANT estime que la piscine a un rôle sociétal à jouer et que la FPP, ayant été agile dans le cadre de son partenariat avec le ministère des sports, devrait renouveler ce partenariat et continuer à agir pour coordonner les efforts de tous les acteurs afin d'influencer les pouvoirs publics, l'opinion publique et la presse au sujet des piscines publiques et autres types de piscines. Selon lui, le fait d'y inclure la piscine publique et collective pourra avoir un impact contre le pool bashing avec un message sur toutes les piscines du partage et de l'apprentissage.

Un bureau d'études travaillant depuis 25 ans dans le domaine des piscines considère que les normes en France et en Europe sont basées sur des obligations de résultats et que le savoir faire reste au sein de entreprises pour atteindre ces résultats contrairement aux normes DIN qui incluent les solutions techniques.

Le rôle des exploitants est important dans la pérennité des installations.

Ce bureau d'études a développé un logiciel de calcul des consommations d'énergie apprécié des collectivités. Il s'intéresse à la décarbonation qui lui semble l'enjeu majeur.

Il serait prêt à contribuer par une cotisation raisonnable aux travaux de la FPP.

Diverses informations supplémentaires données en séance avant de travailler sur le **swot** des piscines collectives :

Les campings et résidences de vacances proposent des créneaux d'utilisation par les écoles pour favoriser le savoir nager.

4°) Le swot des piscines collectives :

Annexe : le swot des piscines collective

5°) Conclusion et étape suivante :

Conclusion : une réunion riche en informations et échanges et une classification intéressante des problématiques dans le swot.

Etape suivante : définir les priorités d'actions de la commission piscines publiques et collective de la FPP sur ce sujet en fonction des moyens alloués et mettre en œuvre.

Ce compte rendu et le swot seront diffusés aux membres de la commission piscines publiques et collectives de la FPP.